



## Comparateurs de prix des médicaments vendus en ligne, ce que dit la loi.

**Vendredi 12 juillet prochain entrera en vigueur le nouvel Arrêté du 20 juin 2013 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique.**

A la fois très attendu et très controversé le texte signé de Marisol Touraine renforce la législation en faveur de la vente en ligne de médicaments sans ordonnance. Les internautes pourront désormais avoir accès à un **catalogue en ligne référençant près de 4000 médicaments.**

**Pourtant**, depuis la parution de l'Arrêté au JO le 20 juin 2013, **la menace que représente la comparaison des prix pour les laboratoires semble concrète. Unooc.fr est depuis la cible de ces géants financiers du marché de la santé**, qui tentent par la provocation de faire plier les initiatives qui fleurissent pour venir en aide aux consommateurs, que nous sommes tous.

### QUI EST UNOOC ?

Unooc.fr s'engage depuis sa création à soutenir l'évolution du e-commerce de médicaments sans ordonnance. Notre site web, **conformément au chapitre 1.2 Règles techniques**, permet aux internautes de comparer les prix des produits de santé référencés dans les catalogues des seules officines en ligne autorisées par l'Agence Régionale de Santé et l'Ordre des pharmaciens, et ce **gratuitement**. Unooc facilite ainsi l'échange entre les internautes et les pharmaciens et participe à la qualité du service offert par l'outil internet : confiance, proximité, conseils et économies.

Parmi les nouvelles dispositions notons que « **La recherche de référencement dans des moteurs de recherche ou des comparateurs de prix contre rémunération est interdite.** »

- **Qu'en est-il des comparateurs de prix qui proposent leurs services de comparaison et de référencement gratuitement aux pharmaciens et aux utilisateurs ?**

En passant par un comparateur de prix : « **Pourquoi quand je commence par choisir un article X, c'est la pharmacie Y et non la pharmacie Z qui réalise la transaction ?** » : Parce qu'elle est la moins chère sur ce produit de santé, et non pas parce qu'elle a payé pour ça. **La qualité du médicament sera la même sur n'importe quel site de pharmacie en ligne autorisé par l'ARS, ce qui nous intéresse c'est le prix d'achat.**

Unooc.fr encourage l'utilisation de ce genre d'outil pour les consommateurs, même de médicaments sans ordonnance, pour juger de la **transparence** et donc de la **confiance** qu'ils peuvent apporter à un site internet de vente en ligne.

**Recherchez un médicament et comparez les prix**

Entrez votre recherche ...

*Unooc.fr compare les prix des médicaments, de l'homéopathie et de la parapharmacie (16 723 produits)*

**Biafine** **Citrate de bétaine** **Daflon** **Ginkor Fort** **Nicopatch** **Euphytose** **Oscillocoquinum** **Anti-moustique** **Crème solaire** **Mustela**

**Actualités**

 Pour les médicaments, seules les **pharmacies françaises autorisées** à vendre en ligne par l'Agence Régionale de Santé sont référencées sur [Unooc.fr](#).

[Notre démarche qualité...](#)

 **Unooc et la vente de médicaments en ligne, reportage de France 3**

Le 1er comparateur de prix des pharmacies en ligne se dévoile dans ce reportage de France 3...

[Le reportage...](#)

 **Vente en ligne de médicaments, ce que dit la loi**

Le 12 juillet prochain entrera en vigueur l'Arrêté du 20 juin 2013 relatif aux bonnes pratiques...

[L'actu santé...](#)

**Le prix des médicaments pourrait être 3 fois moins cher** selon une étude parue le 24 Juin 2013. Dans un climat de crainte et de désinformation lié aux récents scandales concernant la contrefaçon et la vente en ligne de médicaments non contrôlée, **Unooc.fr et les comparateurs de prix gratuits désormais « légaux » restent des alternatives efficaces pour consommer mieux, en toute confiance.**

---

**CONTACT PRESSE :**

**Anaïs PEYRAZAT**

Responsable Marketing et Communication  
anais@unooc.fr  
06 79 53 99 55

[www.unooc.fr](http://www.unooc.fr)